

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2013/56

Objet : Budget 2014 - Versement de la participation de l'EPF PACA au Comité d'Entreprise au titre de l'année 2014

Vu le décret n° 2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n° 2001-1234 du 20 décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2002-10 du 20 juin 2002 adoptant le règlement du personnel de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2010/26 du 1^{er} octobre 2010 approuvant l'Accord collectif de travail et du Règlement du Personnel de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes- Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2011/23 du 17 juin 2011 modifiant les modalités de versement des subventions au Comité d'Entreprise de l'EPF PACA,

Vu la délibération n° 2013/54 approuvant le budget 2014,

Vu le rapport de la Directrice Générale relatif au dossier cité en objet,

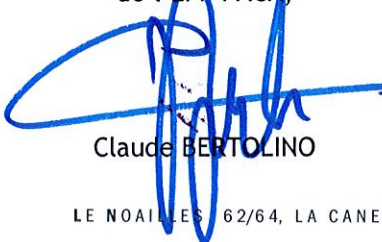
**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition de la Présidente,**

Décide d'attribuer une participation financière d'un montant de **39 417 €** au Comité d'Entreprise de l'EPF PACA au titre de l'année 2014 répartie comme suit :

- 6 569€ au titre de la subvention de fonctionnement,
- 32 847€ au titre au titre de la contribution aux activités sociales et culturelles.

Précise que le calcul de ces versements a été effectué à partir de la masse salariale prévisionnelle 2013 et qu'une régularisation sera faite au plus tôt dès que la masse salariale 2013 sera connue.

La Directrice Générale
de l'EPF PACA,



Claude BERTOLINO

Le Préfet de Région,
pour le Procureur
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales



Gilles BIANCHI
29 NOV. 2013

La Présidente
du Conseil d'Administration,



Cécile HELLE